Docu 20194 p.1

Décret portant création de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.)

D. 30-03-1983

M.B. 30-06-1983

modifications:

D. 22-12-1983 - M.B. 25-01-1984	D. 12-03-1990 - M.B. 12-04-1990
D. 26-06-1992 - M.B. 10-09-1992	D. 06-04-1998 - M.B. 06-06-1998
D. 08-02-1999 - M.B. 16-06-1999	D. 23-12-1999 - M.B. 20-01-2000
D 17-07-2002 - M B 02-08-2002	

Le Conseil de la Communauté française a adopté, et Nous, Exécutif, sanctionnons ce qui suit :

Articles 1 à 19. - [...] Abrogés par D. 17-07-2002

Article 20. - § 1er. [...] Abrogé par D. 17-07-2002

§ 2. Le contrôle de l'Office est exercé à l'intervention de deux commissaires, nommés par le Gouvernement, l'un sur proposition du ministre compétent, l'autre sur proposition du ministre du Budget. (*)

Articles 21 à 25. - [...] Abrogés par D. 17-07-2002

(*) Ce décret sera totalement abrogé le jour de l'entrée en vigueur du décret relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes d'intérêt public et des entreprises publiques qui dépendent de la Communauté française.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au Moniteur belge.

Bruxelles, le 30 mars 1983.

Le Ministre-Président chargé des Affaires Culturelles et des Relations Extérieures,

Ph. MOUREAUX

Le Ministre des Affaires Sociales

Ph. MONFILS

Le Ministre de la Santé et de l'Enseignement,

R. URBAIN

